

CONSEIL MUNICIPAL le 21/10/2021 à 19h

Le 16/10/2021, convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, pour la réunion du 21/10/2021 ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Etaient présents : Bruno CELLIER - Christiane DENORME – Didier LENNE – Martine BAURIN - Guillaume CELLIER — Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Thomas HALLUIN – Florence LIENARD - Dominique BUSSIGNIES – Claudie DURIEUX – Jean-Marc BERNARD - Freddy SZYMCZAK - Mathilde POLACCI - Brigitte HARLAUX - Pierre PLACE

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Isabelle DELOBEL qui a donné procuration à D. Bussignies

Isabelle HUBLART qui a donné procuration à D. Lenne

Absent :

François LO PRESTI

ORDRE DU JOUR :

- DM 3 au BP 2021 ;
- Subventions 2021 associations locales ;
- Renouvellement de la convention-cadre pour l'adhésion au service commun d'instruction de l'Application du Droit des Sols (ADS) ;
- Réservation (ou non) renouvelée automatiquement de 4 places au multi-accueil "l'Ilot Marmots" pour des petit(e)s sebourgeois(e)s ;
- Tableau de l'effectif du personnel communal ;
- Création de 3 postes adjoints techniques communaux ;
- Approbation des modifications d'organisation territoriale du Siden Sian ;
- Questions diverses.

*Après lecture, le compte-rendu de la séance du 05.07.2021 est approuvé, à l'unanimité.*

*Nomination d'un secrétaire de séance : Thomas HALLUIN*

**DM 3 au BP 2021**

Après explications données par M. Marchal, et après en avoir discuté, les membres acceptent, à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapt/art	designation	montant	Chapt/art	designation	montant
2158/21	matériel	10 000.00	1641	emprunt	223 000.00
2313/66	travaux de voirie	- 43 000.00	10222	FCTVA	8 900.00
2313/80	cœur de vie	245 000.00			
2313/87	horloge eglise Saint Martin	200.00			
2313/88	salle des fetes	- 11 000.00			
2313/90	ecole de l'aunelle	30 700.00			
	TOTAL	231 900.00		TOTAL	231 900.00

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapt/art	designation	montant	Chapt/art	designation	montant
6411	personnel titulaire	6 000.00			
60612	energie-électricité	- 6 000.00			
	TOTAL	-		TOTAL	-

### **Subventions 2021 associations locales**

La commission finances s'étant réunie pour discuter de l'octroi des subventions, et sur proposition, votée à l'unanimité (sauf M. Elu qui n'a pas pris part au vote faisant partie de l'association Union Nationale des Combattants de Sebourg), les montants suivants sont fixés :

Badminton club Sebourg : demandé 1000 – octroyé 600 euros

Etoile sportive Sebourg Estreux : 3 000 – octroyé 2 500

Les Crins de Sebourg : 500 – 400

Le Modern club : 1000 – 1000

Ping Pong club de l'Aunelle : 500 – 500

Tennis club de Sebourg : 1 000 – 750

Association des Chasseurs de Sebourg : 300 – 300

Les pêcheurs Sebourgeois et Rombinois : 300 – 300

Curieux de nature : 1 000 – 750

Sebourg en fêtes : 2 000 – 2 000

Les Dentellières de Sebourg ; 2 000 – 2 000

Sebourg, culture et traditions : 1 500 – 750

Association des anciens combattants et démobilisés de Sebourg : 350 – 300

Vivre à Sebourg : 400 – 400

Atelier T : 300 – 400

Harmonie la sebourgeoise : 3 000 – 3 000

Amicale des sapeurs-pompiers volontaires et anciens : 700 – 700

Union Nationale des combattants de Sebourg : 800 – 800 euros (sauf F. Elu)

Crédits prélevés à l'article 6574 du BP 2021.

### **Renouvellement de la convention-cadre pour l'adhésion au service commun d'instruction de l'Application du Droit des Sols (ADS)**

M Le Maire explique que valenciennes métropole renouvelle son aide à l'instruction des permis de construire, déclarations travaux. Après délibération, l'assemblée donne délégation, à l'unanimité à M. le Maire pour signer cette convention, et autres documents qui se rapportent à l'instruction du droit des sols (ici logiciel oxalis pour mise en place du GNAU)

### **Réservation (ou non) renouvelée automatiquement de 4 places au multi-accueil "l'Ilot Marmots" pour des petit(e)s sebourgeois(e)s**

M. Le Maire explique qu'il a été saisi d'une demande de l'ilot aux marmots' pour le renouvellement de 4 places dans leur structure. Ainsi après en avoir discuté, l'Assemblée autorise, à l'unanimité, le renouvellement de ces 4 places et autorise M. Le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

### **Tableau de l'effectif du personnel communal**

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois,

Considérant l'avis du Comité Technique du 19/06/2020, concernant les suppressions d'emplois, suite à la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année précédente ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, le 28/07/2020 ;

Le Maire propose à l'assemblée, la suppression de 4 postes d'adjoints techniques à temps complet, et 1 poste d'attaché à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider le tableau des emplois, ci-dessous modifié en conséquence des suppressions validées, à l'unanimité, à compter du 01.10.21, et répertoriant les emplois de la commune de SEBOURG.

		TEMPS	
		COMPLET	NON COMPLET
au 01.10.2021			
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>			
	attaché principal	1	
	Adjoint Administratif Principal 2C	2	
	Adjoint Administratif	1	

#### **SERVICE TECHNIQUE**

Adjoint Technique Principal 1ere Classe - ATP1C	voirie, bâtiment	1	
Adjoint Technique Principal 2ème Classe - ATP2C	voirie, bâtiment	1	
Adjoint Technique Principal 2ème Classe - ATP2C	voirie, bâtiment	non pourvu*	
Adjoint Technique	voirie, bâtiment	1	
<i>Apprenti</i>	<i>voirie, bâtiment</i>	1	
<i>CUI</i>	<i>voirie, bâtiment</i>		1
Adjoint Technique Principal 2ème Classe - ATP2C	école-ménage-cantine	2	1*
Adjoint Technique	école-ménage-cantine	2	
contractuelles Adj Technique	école-ménage-cantine		3
Adjoint Technique - 14h/s	école-ménage-cantine	non pourvu*	
<i>CUI</i>	<i>école-ménage-cantine</i>		1
<i>CUI</i>	<i>école-ménage-cantine</i>		1

<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>19</b>
--------------	-----------	----------	-----------

\* à supprimer ultérieurement

### **Création de 3 postes adjoints techniques communaux**

L'Assemblée, après en avoir discuté, accepte la création, à l'unanimité, de 3 trois emplois d'Adjoint technique, à temps non complet à raison de deux postes à 30h/semaine et 1 poste à 23 heures/ semaine, à compter du 01.01.2022

### **Approbation des modifications d'organisation territoriale du Siden Sian**

Après en avoir donné lecture, l'assemblée donne, à l'unanimité, son accord pour le retrait des membres adhérents suivants :

- La communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole a sollicité le retrait de la Commune de Maing pour la compétence « Eau Potable » sachant qu'elle a, par ailleurs, confirmé son adhésion pour toutes les autres Communes de son territoire déjà adhérentes au SIDEN-SIAN,
- La Communauté de Communes du Ternois a sollicité le retrait de la Commune d'Auxi-le-Château pour la seule compétence « Assainissement Non collectif » afin d'uniformiser le fonctionnement de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sur son territoire,
- Le SIDEN-SIAN a sollicité le retrait des Communes de Liez et de Guivry pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » (DECI). En effet, la Communauté d'Agglomération de Chauny Tergnier La Fère a fait valoir son droit de

retrait du SIDEN-SIAN au 31 décembre 2020 pour la compétence « Eau Potable » en application d'une disposition de la loi NOTRe. Le SIDEN-SIAN ne peut plus donc garantir le bon fonctionnement du service DECI sur ces deux Communes du fait du lien technique entre la compétence « DECI » et la compétence « Eau Potable ».

### **Approbation des modifications d'organisation territoriale du Siden Sian**

Après en avoir donné lecture, l'assemblée donne, à l'unanimité, son accord pour l'adhésion des communes suivantes :

- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Etaves-et-Bocquiaux (Aisne) et de Croix Fonsomme (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Anizy-le-Grand (Aisne), Brancourt-en-Laonnois (Aisne), Chaillevois (Aisne), Pinon (Aisne), Prémontré (Aisne), Royaucourt-et-Chailvet (Aisne) et Urcel (Aisne) avec transfert de la compétence Assinissement Collectif,
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Arleux (Nord), Haspres (Nord), Helesmes (Nord) Herrin (Nord), La Gorgue (Nord), Lauwin-Planque (Nord), Marchiennes (Nord), Obrechies (Nord), Corbehem (Pas-de-calais), Fleurbaix (Pas-de-Calais), Fresnes-les-Montauban (Pas-de-calais), Haucourt (Pas-de-Calais), Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), et Izel-les-Equerchin (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

### **Dénomination voirie Samuel Paty**

'Suite à l'attentat meurtrier de Samuel PATY, enseignant, survenu le 16 octobre 2020, et en signe d'hommage, sur proposition de Me HARLAUX, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité la dénomination 'rue Samuel Paty' le tronçon de voirie qui part de la rue de l'école en direction la rue de la Bergère, incluant le parking.

Le Maire,  
Bruno CELLIER

